



## Listes d'aptitude 2022 ADH

**Les notes DG de lancement de la campagne de liste d'aptitude de C en B et de B en A, ont été publiées les 19 et 23 juillet 2021. Les dates limite de candidature sont fixées au 10 septembre 2021 pour les C en B et 13 septembre pour les B en A, délai de rigueur.**

Chaque agent-e doit postuler dans son espace libre-service. Le pas à pas se trouve avec la note dans l'onglet dédié.

**Nous conseillons à tous les collègues qui sont candidats de faire des copies d'écran.** Cela permettra d'avoir la preuve de la demande de promotion en cas de bug.

Les collègues ne disposant pas d'un accès à SIRHIUS (absents pendant toute la période de l'appel à candidature pour cause de maladie, maternité, etc.) doivent candidater en produisant une demande écrite auprès de leur direction d'affectation (ou de rattachement) au 1er septembre 2021

Pour rappel, la loi du 6 août 2019 a supprimé l'avancement et les promotions des compétences de CAP à compter de 2021. Parallèlement, **les lignes directrices de gestion (LDG)**, ont fixé les orientations générales relatives aux avancements et promotions. Les décisions individuelles au titre de l'année 2021 seront prises sur le fondement des LDG, à savoir:

*"La sélection des meilleurs candidats doit être effectuée parmi les candidats les mieux évalués. La valeur professionnelle est donc appréciée sur la base des critères suivants :*

- prise en compte des évaluations formalisées dans les comptes-rendus d'entretien professionnel des cinq dernières années et de l'avis du directeur. L'évaluation (appréciations et évolutions chiffrées) des agents proposés au meilleur niveau doit traduire sans ambiguïté les mérites et les aptitudes au grade postulé.*
- l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur ;*
- le parcours du candidat et/ou le niveau d'expertise technique doivent permettre d'apprécier ses qualités professionnelles et sa capacité d'adaptation."*

L'évaluation professionnelle reste un axe central de ces critères. D'où la nécessité de vous rapprocher de votre section locale dès la campagne d'évaluation. Les militant-es pourront vous aider à lire et interpréter votre compte-rendu d'évaluation et vous accompagner pour un recours éventuel. Les CAP de recours d'évaluation sont maintenues, il ne faut pas hésiter à vous faire entendre par la voix de vos élu-es.

### Liste d'aptitude de C en B

### Liste d'aptitude de B en A